

Les massifs montagneux français donnent lieu à des dispositifs administratifs (six commissariats à l'aménagement et au développement, relais de la DATAR sur le terrain) et institutionnels, les Comités de massif. Les Commissariats couvrent les Alpes, le Jura, les Vosges, le Massif Central, les Pyrénées et la Réunion, mobilisant des moyens spécifiques déterminés par la Loi Montagne de 1985. Le Commissariat des Pyrénées, avec Paul Laville, a changé de titulaire au début de 2004 et, à la suite des élections régionales de mars 2004, le Comité de massif a été renouvelé, un aquitain, François Maïtia, devenant président de la Commission permanente et par là même co-président du Comité de massif. Objectif vous propose de découvrir ces deux responsables d'organismes majeurs de la politique du massif pyrénéen.

Rencontre avec Paul Laville commissaire à l'aménagement des Pyrénées

Nommé fin janvier 2004 "Commissaire à l'aménagement des Pyrénées" à Toulouse, Paul Laville n'a cessé depuis cette date de sillonner d'est en ouest le massif à la rencontre de ses interlocuteurs "naturels", élus et responsables socio économiques : à la fin de l'année, il aura bouclé ses 50 000 kilomètres !

"Comment j'ai atterri à Toulouse à ce poste ? Ma carrière a connu deux périodes : après des études classiques (Droit et Sciences Po à Paris), j'ai intégré Saint Cyr Coetquidan et j'ai connu plusieurs années d'action et de commandement, donc une expérience que je qualifie de terrain ... En 1992, j'ai décidé de quitter l'armée et, peut-être par fidélité à un certain héritage – le frère de ma grand mère fut l'un des tout premiers sous préfets mort pour la France en 14-18 -, j'ai choisi la voie préfectorale, estimant que mon expérience militaire m'avait permis d'acquérir des méthodes, des principes et surtout le goût d'une approche humaine et concrète de la réalité".

Revenir aux sources...

Militaire atypique, Paul Laville va se révéler sous préfet aussi atypique ... après un parcours d'affectations variées – la Drôme, la Corse, la Moselle, les Vosges ..., l'obligation de mobilité inscrite dans la carrière préfectorale, l'amène à choisir une grande entreprise au sein de laquelle, en tant que secrétaire général chargé d'un projet d'aménagement du territoire (la construction de l'aqueduc Rome Barcelone), dans le prolongement de l'action de Philippe Lamour, grand aménageur s'il en fut, il a en charge tous les aspects juridiques, financiers et politiques de l'opération.

Durant quatre ans, au lieu des deux années traditionnelles, il travaille sur ce grand projet. Son dernier poste avant

Toulouse, Saint Dié dans les Vosges.

"Un profil d'aménageur et des affectations successives plutôt montagnardes, on peut penser que ces deux critères ont compté dans ma nomination par le ministre chargé de la DATAR ... sans doute aussi n'ignorait il pas que je parle couramment l'espagnol !".

Une surprise en arrivant au Commissariat à Toulouse : " L'équipe en place, tout en présentant les avantages d'une petite équipe – beaucoup de compétences, de convivialité et un état d'esprit de groupe – m'a semblé confinée dans un rôle purement de gestion, de suivi des dossiers... avec un effectif insuffisant. La gestion est certes indispensable mais la DATAR est fondamentalement une administration de mission et les maître mots sont : anticipation, prévision, proposition, conception, imagination(1)... Il m'a paru indispensable de revenir aux sources. D'où la nécessité d'aller sur le terrain, d'écouter les nombreux interlocuteurs du Commissariat... C'était un discours relativement nouveau, manifestant la volonté d'une plus grande ouverture et d'une liberté de parole, qui semble, de mon point de vue, avoir été bien reçu. Comme disait un grand auteur " je sais ce que je dis quand j'entends la réponse à ce que j'ai dit". Traduit en langage militaire, c'est la "recherche de l'aperçu".

La Convention interrégionale de massif, aux yeux de Paul Laville, "un des fruits que je recueille... un outil remarquable. C'est le premier outil dont nous disposons jusqu'au 31 décembre 2006 : 80 millions d'euros d'argent public, un levier considérable à qui nous allons devoir donner plus d'efficacité, je dirai presque de rendement. Fin 2006, nous aurons une évaluation des résultats pour préparer son renouvellement. Le deuxième grand chantier, en résonance avec la



Convention, c'est l'élaboration du schéma interrégional de massif, confié par la loi au Comité de massif, qui sera en quelque sorte le socle intellectuel pour l'après 2006, un argumentaire pour les fonds européens et la Convention interrégionale de massif mais devra intégrer une dimension pyrénéenne nord sud et rejoindre les réflexions de la CTP(2)".

Dans la réflexion du nouveau Commissaire, un élément capital, le temps. "Le temps, c'est la condition résolutoire de tout. Il existe plusieurs temps : le temps de l'administratif, le temps du politique, le temps du financier et le temps de l'aménagement du territoire, sans aucun doute le plus long. Grâce à une mutuelle compréhension de nos temps différenciés, on se donne de meilleures chances de réussite. Il faut être respectueux des périodes et des temps de chacun. Je crois fondamentalement à la théorie des contradictions non antagonistes ... Mon rôle, c'est de raccorder ces temps, en tenant compte aussi de l'héritage, celui du territoire où je me trouve, la chaîne pyrénéenne, avec ses spécificités, son identité propre, ses atouts. Dans son testament, Ali Bhutto imaginait un monde "échappant à la myopie égoïste et à l'ambition aveugle", une société partagée, équilibrée".

(1) Ndlr. Paul Laville, à propos d'imagination, cite Beaudelaire : "je quitterais sans peine un monde où l'action ne serait plus la sœur du rêve".

(2) Communauté de Travail des Pyrénées.

Le Commissariat à l'aménagement des Pyrénées

Pour la première fois, le décret n°2004 – 52 du 12 janvier 2004 relatif aux Commissaires à l'aménagement, au développement et à la protection des massifs introduit dans le droit positif la fonction de Commissaire.

Investi d'une mission d'aménagement et de développement de la montagne, le Commissariat poursuit, sous l'autorité du Préfet de Région Midi Pyrénées, Préfet coordonnateur de massif, trois catégories d'objectifs :

- contribuer à la **dimension interministérielle** nécessaire à la mise en œuvre des différentes politiques de l'Etat menées sur le massif,
- valoriser la **dimension interrégionale et transfrontalière** indispensable au développement du massif,
- mettre en œuvre **les programmes spécifiques de massif** nationaux ou communautaires.

Pour atteindre ces objectifs, le Commissariat à l'aménagement des Pyrénées dispose d'une équipe de cinq personnes

Paul Laville

Commissaire à l'aménagement des Pyrénées

Sylvie Soumet

Commissaire adjointe (agriculture, environnement, forêt)

Joël Marty

Chargé de mission (transfrontalier, entreprises, formation développement)

Maria Bacquie Cathy Cribier
secrétariat et fonctionnement



Photo : Jean Daubigny, Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet coordonnateur de Massif, Joël Marty (Chargé de mission au Commissariat à l'aménagement des Pyrénées)

Il assure le secrétariat du Comité de massif et de la Commission permanente du Comité de massif, prépare les travaux de la Commission permanente et assure le secrétariat de la Commission des UTN (Unités Touristiques Nouvelles)

Sous l'autorité du Préfet de Région

- il assure la préparation et le suivi de la programmation de la Convention Interrégionale de massif,
- il assure la préparation et le suivi de programmation de l'axe interrégional Objectif 2
- il prépare les propositions de la pro-

grammation des crédits FNADT auto développement en montagne

- il participe à l'animation des programmes Interreg III A, III B et III C principalement sur le volet interrégional du massif.

Le rôle principal de l'équipe du Commissariat est de faire de l'ingénierie de projet et des mises en réseau sur le massif, soit en tant qu'initiateur soit facilitateur, ce dans tous les domaines potentiellement porteurs de développement économique et d'emplois et plus particulièrement dans des projets plurisectoriels.

OBJECTIF PYRÉNÉES vous intéresse ? Vous souhaitez le recevoir régulièrement ?

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le à : **ADEPFO - OBJECTIF PYRÉNÉES**

Toulouse 2000- 2, esplanade Compans Caffarelli - BP 812 - Toulouse CEDEX 6

M/Mme _____

Adresse _____

Ville _____ Code Postal _____

Fonction _____

souhaite recevoir "Objectif Pyrénées"

Date _____ Signature _____

Le Comité de massif et la Commission permanente

Rencontre avec François Maïtia

Président de la Commission permanente du Comité de Massif depuis octobre 2004, François Maïtia a été élu le même jour en mars 2004 conseiller régional d'Aquitaine et conseiller général du canton de Saint Jean Pied de Port. Cet ancrage local était complété par ses fonctions de maire d'Ispoure mais le cumul des mandats l'a contraint - "non sans un petit déchirement", avoue-t-il -, à abandonner ce dernier poste qu'il occupait depuis 21 ans.

Elu local mais surtout élu de la montagne et passionné par tout ce qui concerne la montagne : "Au cours de mon premier mandat régional, j'avais été désigné conseiller délégué à la montagne (et aussi à la pêche) et à ce titre je siégeais dans plusieurs instances : Parc national des Pyrénées, Institution patrimoniale du Haut Béarn en tant que vice président, ADEPFO comme vice président, Commission permanente du Comité de massif, et CTP (Communauté de Travail des Pyrénées) où je représente depuis six ans la région Aquitaine, région choisie, et c'est une grande nouveauté, par les Communautés espagnoles et les trois régions pyrénéennes françaises pour piloter le 3^e Programme INTERREG France-Espagne."

Pour son second mandat régional, il va conserver les mêmes attributions (montagne, pêche, coopération transfrontalière) et s'y ajoute la forêt, secteur important en Aquitaine.

La feuille de route...

En octobre 2004, il est élu président de la Commission permanente du Comité de massif : "Lors de leur première réunion, les nouveaux élus du Comité de massif ont décidé l'alternance entre les régions pour la présidence de la Commission permanente : jusque là, c'était un élu de Midi Pyrénées à qui revenait la fonction, qui avait été occupée ces dernières années par le regretté Serge Rumeau puis par Roger Barrau. La région Aquitaine a donc bénéficié de cette "première" !".

Le Comité de massif a été créé dans le cadre de la Loi Montagne de 1985. "Mon premier objectif, affirme François Maïtia, c'est de lui faire jouer pleinement son rôle, qui est primordial. Chaque fois que son avis sera requis, notamment avant l'élaboration ou la promulgation de lois, nous organiserons un débat pour qu'il donne un avis éclairé et apporte la vision

des pyrénéens. Il est représentatif des élus à tous les niveaux et de l'ensemble des partenaires qui agissent pour le développement économique et social des Pyrénées. Mais au-delà de ses attributions légales, le Comité de massif peut se saisir de questions qui le préoccupent et après avoir entendu toutes les parties, formuler des avis. **C'est un organe lié à l'Etat avec ses prérogatives ; son poids politique est en train de se construire.**"

Le président de la Commission permanente, et co-président du Comité de massif (décret du 12 janvier 2004 – voir encadré "comment fonctionne le Comité de massif") veut donner un rôle plus actif à cette instance : "J'entends poursuivre le travail de mes prédécesseurs, Augustin Bomrepaux, Serge Rumeau et Roger Barrau : avoir obtenu l'établissement d'une Convention interrégionale de massif en 2001 a été une victoire très importante mais ce fut une mécanique lourde à mettre en place (commissions de travail, tableau de bord, instruction des projets etc, à quoi il faut ajouter l'absence de la région Languedoc Roussillon. Cette nouvelle étape doit permettre de donner un rôle plus actif au Comité de massif, de faire vivre cet organisme en n'éludant aucune question. Et il y a aujourd'hui une réelle bonne volonté, tant du côté des Conseils régionaux que de l'Etat !".



La mission de la Commission permanente est de "préparer pleinement les débats du Comité de massif pour qu'il pèse de tout son poids".

Les thèmes abordés sont nombreux : "Lors de la première réunion, en octobre dernier, c'est l'actualité qui nous a frappé de plein fouet avec

Comment fonctionne le Comité de massif

	Avant ...	Aujourd'hui (décret du 12/01/04)
Présidence	Préfet de la région Midi Pyrénées chargé de la coordination du massif	Coprésidence du préfet coordonnateur et du président de la Commission permanente
Secrétariat	Fonctionnaire désigné par le préfet coordonnateur de massif	Commissaire à l'aménagement des Pyrénées
Nombre de réunions annuelles	Au moins 2	Inchangé
Avis du comité	Adoptés à la majorité des membres présents (le président ne prend pas part au vote)	Idem mais les co présidents prennent part au vote
Commission permanente	15 membres au plus qui élisent leur président, une majorité représentant les collectivités locales	1/3 des membres du Comité de massif au plus (soit 20) dont la moitié sont des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements. Chaque région du massif y est représentée. Election du président à scrutin secret

l'ours, les grands prédateurs et l'éventuelle introduction de nouveaux ours. Il y a aujourd'hui une pression considérable sur les béarnais mais cette question interpelle l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, au nord comme au sud : des précautions doivent être prises, il faut éviter toute précipitation si l'on veut faire des choses durables. Notre premier regard doit porter sur l'activité humaine, mais le pari que le pastoralisme est compatible avec la présence des prédateurs nécessite que certaines conditions soient remplies et que l'Etat s'engage dans un véritable Contrat avec les Pyrénéens. Nous allons en débattre le 17 décembre..."

La THT, ligne à haute tension, et son tracé est aussi à l'ordre du jour : *"Nous allons lui consacrer une séance du Comité de massif pour examiner comment ce grand équipement est compatible avec les Pyrénées, et nous la préparons dans une large concertation avec tous les protagonistes. Nous procéderons de même avec le projet de traversée centrale des Pyrénées : on sait que les deux extrémités de la chaîne, est et ouest, sont saturés. L'avis du Comité de massif, un avis parmi d'autres, pourra certainement éclairer le débat."*

La "feuille de route" de la Commission permanente et du Comité de massif ne se limite pas à ces sujets : *"Nous devons suivre la bonne fin de l'exécution de la Convention interrégionale de massif, fin 2006, liée au processus de planification. Tout se déroule bien pour l'instant... par exemple nous avons conforté le réseau pyrénéen, qui est un outil original, actif avec notamment la formation-développement et l'ADEPFO. Et puis, il y a une innovation capitale : nous allons devoir en 2005 et 2006 élaborer un schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif, qui constitue un document stratégique pour les trois régions. Il abordera toutes les grandes orientations en matière de pastoralisme, de tourisme, de thermalisme, d'industrie et des outils de développement, comme la formation. C'est le prélude à une nouvelle Convention interrégionale de massif, dans le cadre du Plan".*

Pour ce schéma interrégional, François Maïtia voit plus loin : *"Il faudra relier la partie nord et sud des Pyrénées : j'ai évoqué la question au sein de la CTP. Nous avons décidé dans cet organisme d'élaborer un schéma de développement de l'espace pyrénéen qui concernera les deux versants nord et sud. Le schéma interrégional du côté français doit bien évidemment s'intégrer dans ce document, car ils se complèteront."*

La Convention interrégionale du massif des Pyrénées

Signée le 27 juillet 2001, la Convention interrégionale de massif des Pyrénées constitue un outil interrégional de soutien à la politique de massif.

Les objectifs

Le programme défini par la Convention a été construit autour de **quatre enjeux majeurs** pour les Pyrénées : un massif ouvert favorisant le désenclavement territorial de la montagne, un massif producteur dans les domaines économique, culturel et environnemental, un massif attractif et vivant capable d'accueillir les hommes et les activités, enfin un massif pleinement européen.

Ces enjeux se déclinent en quatre axes :

- produire de la qualité,
- développer la modernité,
- améliorer l'attractivité,
- développer la coopération transfrontalière.

L'axe 1 qui intervient sur les conditions des productions des différents secteurs économiques prépondérants sur le massif représente 63,5% du total des crédits de la Convention et dans cet ensemble, l'activité touristique en regroupant à elle seule 44%.

L'axe 2 consacré à l'organisation des filières et à la formation des hommes représente 20,2%.

L'axe 3 mobilise les ressources publiques sur la promotion, l'appui aux initiatives privées et à l'organisation des territoires : 13,5% des crédits.

L'axe 4 consacre 2,7% des ressources à la coopération transfrontalière.

Les modalités financières

Le partenariat construit entre les Conseils régionaux et l'Etat a permis

de contractualiser un montant de 79,133 millions d'euros de crédits sur la période 2000 / 2006, contractualisation construite sur la recherche de parité entre Etat et Conseils régionaux : 51,4% pour l'Etat et 48,6% pour les trois régions. La répartition s'est opérée en tenant compte du poids relatif de la population du massif de chaque région : 10,3% pour l'Aquitaine, 15,5% pour Languedoc Roussillon et 22,8% pour Midi Pyrénées.

Mise en œuvre

Les crédits de la Convention interrégionale du massif des Pyrénées sont programmés par les Comités interrégionaux paritaires, préparés par des groupes techniques interrégionaux.

La mise en place de la Convention implique d'abord la volonté politique de travailler ensemble pour établir conjointement des modalités de concertation et de décision partenariales en amont des Comités interrégionaux paritaires ainsi que le partenariat dans la gestion et le suivi financier.

Il convient de rappeler que si la Convention interrégionale est l'ossature de la politique de massif, elle n'a pas vocation à financer toutes les opérations sur le territoire du massif, mais de répondre aux priorités qu'elle a définies.

D'autres outils sont mobilisés pour participer au développement du massif : l'objectif 2 (axe interrégional) massif des Pyrénées, les volets massif des CPER, les trois DOCUP Objectif 2 régionaux auxquels s'ajoutent les politiques sectorielles de l'Etat et des Conseils régionaux.